

diarrhée, entraînant avec elle tout ce qui se trouve dans l'intestin, calculs biliaires, pierres stercorales, entozoaires, etc.

Cette médication est une des plus importantes, et constitue, avec les antiphlogistiques, les stupéfiants et les spécifiques, la base de toute bonne thérapeutique. En effet, les voies digestives sont toujours primitivement ou secondairement, comme cause ou comme effet, quelque chose de sérieux dans la production des maladies. C'est par elles que pénètrent dans l'organisme une foule d'agents dont l'impression directe est si fâcheuse, dont l'action sur le cerveau, sur le foie, sur les reins, est si redoutable, et c'est aussi sur elles que retombent sympathiquement les impressions morbifiques de la peau, de l'encéphale et des organes voisins.

L'indigestion, l'embarras gastrique, le catarrhe chronique intestinal, les matières stercorales épaissies, les corps étrangers de l'intestin, l'acidité des sécrétions, leur diminution, etc., sont autant de causes nombreuses de malaises et de maladies dangereuses qu'une évacuation faite à propos emporte souvent pour toujours.

Cette médication a donc, non-seulement un effet mécanique, qui est l'expulsion de ce qui se trouve dans les voies digestives, mais encore une action dynamique réflexe, due à l'hypersécrétion intestinale et biliaire, qui dépouille le sang des matières muqueuses, bilieuses ou putrides prêtes à s'y introduire, et qui débarrasse l'économie de substances nuisibles lorsqu'elles se produisent en excès. Si la médication évacuante appartient par un côté à la médication stimulante, elle appartient par l'autre aux antiphlogistiques, puisqu'elle dépouille quelquefois le sang d'une grande quantité de sérum. Elle relève de l'une et de l'autre sans pouvoir être confondue avec elles. Son caractère spécial l'en distingue physiologiquement, et sous ce rapport elle mérite bien l'honneur d'une désignation spéciale.

La médication évacuante provoque, selon la nécessité et au gré de celui qui l'emploie, des évacuations gastriques, c'est-à-dire des vomissements, ou de la diarrhée, ce qui constitue la *purgation*. De là deux médications secondaires d'un égal intérêt, la médication *vomitiva* et la médication *purgative*.

Médication vomitive. — Nul organe, plus que l'estomac, ne montre des affinités plus intimes ou une sympathie plus importante avec le principe de la vie. Les impressions morales, l'incitation, le vertige, les lésions du cerveau, du poulmon, de l'utérus, du péritoine, etc., ont une telle action réflexe sur ce viscère, que sous leur influence, des vomissements se produisent avec une grande facilité. A-t-on besoin de faire vomir, rien n'est plus facile : le chatouillement de la luette détermine aussitôt des contractions réflexes vomitives, ou bien on fait prendre une substance spéciale, comme l'ipécacuanha et le tartre stibié, qui ont, entre autres propriétés, celles de produire l'impression qui sollicite des efforts de vomissement. L'action des vomitifs est assurément l'une des plus curieuses, quant à la spécialité d'action du remède, et au *sensitisme* qu'elle met en jeu. En effet, le vomissement ne vient pas de l'estomac qui l'exécute, il vient du cerveau qui l'ordonne, et, à ce titre, je ferai remarquer que l'action d'un vomitif n'est pas exclusivement locale, et qu'il faut absolument tenir compte de l'impression produite par lui sur les centres nerveux. Le vomissement n'est pas une simple évacuation mécanique

de l'estomac, c'est un acte plus complexe, dans lequel il y a, au-dessus de ce qu'on voit, des effets d'une haute importance, qui méritent d'être appréciés et qui constituent la *médication vomitive*.

Des malaises, du frisson, de l'anxiété épigastrique et des nausées indiquent le commencement de l'action ; la sécrétion gastrique s'effectue, puis arrivent les contractions du diaphragme et du ventre, qui expulsent les matières renfermées dans l'estomac. A ce vomissement succède presque toujours un petit mouvement de sueur et un sentiment de bien-être fort agréable.

La médication vomitive est indiquée dans un but mécanique contre les empoisonnements et les indigestions, pour chasser de l'estomac les matières toxiques et nuisibles qui s'y trouvent.

Dans les embarras gastriques, au début des fièvres typhoïdes, elle arrête très-souvent une maladie fort grave. On doit l'employer dans les fièvres intermittentes, dans les angines tonsillaires, dans la coqueluche, dans le croup, dans les maladies aiguës ou chroniques des bronches, et dans toute maladie où il existe ce qu'on appelle l'*état saburral*.

Les moyens que la médication vomitive met en usage sont la titillation de la luette ; l'émétique ou tartrate de potasse et d'antimoine ; le kermès, l'ipécacuanha, le sulfate de cuivre, le sulfate de zinc, l'ellébore noir et blanc, le thé de camomille, etc.

La plupart de ces moyens s'administrent à l'intérieur, dans l'estomac ; mais la preuve que le vomissement est dû moins à leur action irritante sur la muqueuse gastrique qu'à leur impression sur les centres nerveux, c'est que plusieurs d'entre eux, mis sur la peau dépouillée d'épiderme, ou injectés dans les veines, produisent le vomissement. C'est une expérience qu'il est facile de faire sur les animaux avec une injection de tartre stibié dans les veines.

Contre-indications. — La médication vomitive ne convient pas dans les maladies du cerveau, ni dans les maladies organiques de l'intestin, et lorsqu'il existe une hernie que les efforts de vomissements pourraient faire étrangler, un anévrysme qu'ils pourraient faire rompre, ou une grossesse qui pourrait se détruire.

Médication purgative. — Les évacuants dont la propriété est de provoquer l'expulsion des matières intestinales, sont des purgatifs. La médication dans laquelle on les emploie est des plus utiles, et son action réflexe se traduit par des effets mécaniques secondaires de la plus haute importance. Elle stimule plus ou moins énergiquement l'irritabilité de la muqueuse, augmente la rapidité des contractions péristaltiques et active la sécrétion des glandes de Peyer et de Brunner, de manière à enlever une quantité plus ou moins considérable de sérum à la masse du sang. A ce titre, elle agit comme révulsive et comme antiphlogistique. Si l'on joint à cela l'immense avantage qu'elle a d'entraîner des fragments alimentaires nuisibles, des calculs biliaires, des matières muqueuses épaisses, des concrétions stercorales ou des entozoaires qui troublent les fonctions de l'intestin, on verra que l'évacuation purgative rend d'incontestables services.

La médication purgative provoque un peu de malaise, de la faiblesse, du refroidissement, la petitesse et l'irrégularité du pouls, quelquefois des vomissements, des coliques, des borborygmes, et enfin une diarrhée dont l'abondance et les

caractères physiques sont en rapport avec la nature du purgatif, sa dose et la nature de la maladie.

Les purgatifs sont rangés, d'après leurs effets, en trois classes : 1° ceux qui purgent doucement, de manière à évacuer les matières stercorales : ce sont les *laxatifs* ; 2° ceux qui purgent plus fortement et font en outre rendre des matières bilieuses : on les désigne sous le nom de *minoratifs* ou cathartiques ; et 3° enfin les *drastiques*, ceux dont l'action est très-énergique et rend très-malade, qui agissent surtout sur le gros intestin, et font rendre à la fois de la bile, du mucus, des glaires, et tout ce qui se trouve dans l'intestin grêle.

Les *purgatifs* ordinaires sont la manne, le miel, les huiles d'olive, d'amandes douces, de ricin, la casse, le tamarin, etc.

Parmi les *cathartiques*, se trouvent les purgatifs salins, le tartre stibié en lavage (5 centigrammes pour un litre d'eau), le sulfate de soude, la crème de tartre, le sulfate de magnésie, les eaux minérales purgatives de Sedlitz, de Pullna, de Cransac, etc., la magnésie calcinée, le calomel, la rhubarbe, le séné, etc.

Les *drastiques* comprennent le nerprun ; l'aloès, qui agit surtout sur le gros intestin, et qui forme la base de toutes les pilules purgatives dont la formule est tenue secrète ; le jalap, la gomme-gutte, la scammonée, la coloquinte, le colchique, l'huile de croton tiglium, l'huile d'épurga, etc.

Tous ces agents de la médication évacuante s'administrent généralement par la bouche ; mais dans quelques circonstances, lorsqu'une purgation rend très-malade, on peut essayer de la remplacer par des lavements purgatifs, avec le sel gris, le séné, etc. Ce moyen ne remplace l'autre que pour évacuer l'intestin, car il est évident qu'il ne saurait avoir sur l'économie l'action d'une énergique purgation.

La médication purgative est très-usitée, trop peut-être, car on l'emploie sans discernement et souvent sans aucune nécessité. Elle ne doit être conseillée que d'après une indication précise, dans la constipation, dans les embarras gastriques et intestinaux, dans les obstacles au cours des matières, dans les cas d'entozoaires, dans la fièvre typhoïde, dans les hydropisies à titre de révulsif, dans les maladies de la peau, dans certaines phlegmasies chroniques, etc.

8° Médication astringente.

La médication astringente a pour but de resserrer et de raffermir les tissus lâchés ou affaiblis de certains organes.

La médication astringente se rapproche un peu de la médication tonique par ses effets secondaires et indirects, mais les impressions qu'elle fait naître sont suivies d'une réaction différente. Ici l'action est momentanée, passagère, appréciable et caractérisée par le resserrement du calibre des vaisseaux, la diminution des sécrétions et la dureté plus grande de la fibre vivante. On ne peut rien déterminer de semblable dans l'action des toniques.

Beaucoup d'astringents agissent d'une manière chimique par les acides et le tannin qu'ils renferment, mais il faut que cette action soit bien faible pour ne pas empêcher la réaction vitale de se produire, et pour ne pas déterminer la crispation et la destruction des tissus.

Certains flux de la peau ou de la muqueuse digestive, les écoulements muqueux, quelques hémorrhagies, tiennent à la faiblesse de la constitution et à la mollesse ou laxité des tissus. C'est alors que les astringents administrés à l'extérieur ou à l'intérieur, concurremment avec les toniques, sont infiniment utiles au soulagement et à la guérison des malades.

Les astringents le plus en usage sont : l'eau froide et la glace, les fruits acides et ceux qui contiennent du tannin, tels que citrons, groseilles, coings, sorbes, nèfles, etc. ; les acides minéraux étendus, l'eau de Rabel, la limonade hydrochlorique, citrique, etc. ; l'alun, le sulfate de fer, le sulfate de cuivre et le sulfate de zinc ; l'acétate de plomb ; le borax, l'eau de chaux, le tannin, le cachou, la monésia, le ratanhia, le sang-dragon, l'écorce de chêne, l'écorce de grenade, les roses rouges, la bistorte, la tormentille, la consoude, la noix de galle, l'eau distillée de pin gemmé, etc.

De la médication astringente relève la *médication hémostatique*, destinée à combattre les hémorrhagies actives et passives par d'autres moyens que ceux qui dépendent de la chirurgie. Elle emploie les résines pulvérisées, la poudre d'alun, le nitrate d'argent, les acides concentrés, mais surtout le perchlorure de fer médicinal à l'extérieur ou à l'intérieur.

9° Médication antispasmodique.

A côté de la médication hypnotique et sédative, troublant les fonctions du système nerveux de manière à apaiser la douleur, à paralyser les muscles ou à détruire la raison, il y a une médication destinée à guérir l'état nerveux ou spasme qui accompagne un grand nombre de maladies, c'est la *médication antispasmodique*. Elle a pour objet de produire, au moyen des remèdes, une impression susceptible de contre-balancer l'éréthisme, l'agitation, le spasme et les différents troubles fonctionnels du système nerveux.

Les moyens qu'elle emploie ne produisent point le sommeil et calment rarement la douleur, car ils n'ont pas de vertu narcotique ni d'effet bien constant chez tous les individus. Leur impression sur le système nerveux est cependant incontestable, car ils en apaisent souvent les désordres. Rapide et passagère, cette action est variable, d'autant plus énergique que les personnes sont plus irritables et plus faibles à la fois. On a besoin de chercher pour savoir l'antispasmodique dont il faut se servir, et à quelle dose il convient de l'administrer. Ainsi l'éther et la valériane, qui impressionnent très-agréablement une personne, produisent ailleurs une vive excitation et des vomissements. Il en est de même des autres antispasmodiques, et c'est à ce point que leur vertu sédative a été souvent contestée, non sans une apparence de raison.

La médication antispasmodique doit être mise en usage dans la plupart des névroses et des névralgies. Elle produit d'excellents effets dans l'hystérie et dans les névroses bizarres qu'elle traîne à sa suite ; dans l'hypochondrie, dans le nervosisme (1), dans la migraine, dans les convulsions idiopathiques, dans l'épilepsie,

(1) Voyez Bouchut, *De l'état nerveux aigu et chronique, ou nervosisme*. Paris, 1860.

dans la chorée, dans les spasmes, tels que le hoquet, la toux nerveuse, l'œsophagisme, etc. Quelquefois certaines maladies aiguës graves ont, à titre de complication, des spasmes, des convulsions ou du délire sympathique, et qu'il faut traiter isolément, et, dans cette circonstance encore, la médication antispasmodique doit être employée. C'est ainsi qu'on traite quelquefois le délire aigu de la pneumonie par du musc à haute dose, ou l'éclampsie puerpérale par l'asa fœtida, la valériane, etc.

Les principaux médicaments antispasmodiques sont : les fleurs de tilleul, les fleurs et les feuilles d'oranger, l'éther sulfurique, nitrique ou acétique, le chloroforme, l'oxyde de zinc, le cyanate et le valérianate de zinc, le camphre et l'eau sédative, la valériane, le musc, le castoréum, l'ambre gris, le succin, l'asa fœtida, la gomme ammoniacque, le galbanum, sagapénium et opopanax, l'huile de cajeput et l'huile animale de Dippel.

On pourrait regarder les anesthésiques comme appartenant à cette médication, et en effet, à petite dose, ils sont plutôt antispasmodiques que narcotiques, mais comme en les employant à dose plus élevée, ils produisent un profond sommeil, j'ai dû les considérer comme appartenant à la classe des hypnotiques.

10° Médication révulsive.

Dès les premiers temps de la médecine on a constaté, dans l'évolution des maladies et de leurs complications, des phénomènes singuliers formant entre eux des antagonismes physiologiques ou morbides, et produits par l'augmentation de l'activité vitale d'une partie au détriment de celle d'une région plus ou moins éloignée. C'est l'observation de ce fait important qui a permis à l'immortel législateur de la pathologie, à Hippocrate enfin, de dire dans un aphorisme célèbre (1) : « De deux douleurs simultanées, mais non dans le même lieu, la plus forte obscurcit l'autre », c'est-à-dire lorsque deux opérations morbides s'accomplissent simultanément sur des parties éloignées, la plus considérable étouffe l'autre. Pour Hippocrate, ce travail est *révulsif*, *αντιπασσις*, lorsqu'il a lieu dans des parties éloignées du corps, et *dérivatif*, *παροκετευσις*, au contraire, lorsqu'il se produit dans une région voisine du siège du premier mal. La *révulsion* a lieu dans les affections du haut vers le bas, dans les affections du bas vers le haut (2); la *dérivation*, ou sur la tête ou sur les côtés, là où les humeurs tendent le plus (3).

Sur ces aphorismes repose la doctrine de la révulsion d'Hippocrate vivifiée par le génie de Galien, et venue jusqu'à nous, malgré les modifications dont elle a été l'objet.

On pourra discuter sur l'importance du fait, mais il est impossible d'en nier l'existence. La révulsion et la dérivation nous viennent d'Hippocrate, et représentent des choses dont il suffit de faire l'énoncé pour être compris de ceux à qui on s'adresse. — C'est Galien qui a développé la doctrine, telle qu'elle est arrivée

(1) Hippocrate, *Aphorismes*, 2^e section, 46 (*Œuvres*, édition Littré. Paris, 1844, t. IV, page 483).

(2) Hippocrate, *Des humeurs* (*loc. cit.*, Paris, 1846, t. V, p. 477).

(3) Hippocrate, *ibidem*, p. 477.

jusqu'à nous, dans ses œuvres (1) et dans les livres d'Oribase (2), de Fernel, de Sennert, de Barthez, de Sabatier, etc.

Aujourd'hui la révulsion et la dérivation sont deux mots qui sont presque synonymes. En effet, on n'établit pas de différence entre les agents révulsifs et les agents dérivatifs. De plus, *révulser* une maladie ou la *dériver*, c'est toujours la même chose relativement à l'organe engagé que l'on veut guérir, et il n'y a pas lieu de faire une différence entre ces mots, à moins d'en revenir aux idées d'Hippocrate.

Ce qui établit d'une manière péremptoire la possibilité d'une révulsion curative provoquée par le médecin, c'est l'observation journalière de la révulsion spontanée. — L'existence de l'une est une première preuve de la réalité de l'autre. — Les phénomènes sympathiques des organes entre eux, les crises des maladies, les antagonismes morbides, sont autant de motifs qui plaident en faveur de l'idée du déplacement des maladies d'un organe important sur un organe qui l'est moins. Quand on voit l'acte physiologique de la grossesse et l'afflux de sang qu'il amène dans l'utérus suspendre momentanément la *marche de la phthisie pulmonaire*, qui reprend son cours après la délivrance, on doit croire aux effets de la révulsion. Si le fait n'est pas constant, il est du moins assez commun pour que tous les médecins l'aient observé plusieurs fois. J'en ai vu quelques exemples, et cela suffit comme preuve de ce que j'avance. J'ai vu aussi deux fois la grossesse faire disparaître momentanément l'*acne rosacea*, aussi appelée *couperose*, qui reparait après l'accouchement. La lactation, chez les nourrices, suspend et retarde le travail des ovaires relatif à l'ovulation, et *empêche les règles* de se produire. — Une maladie aiguë, développée chez un individu qui porte une suppuration d'ulcère ou de vésicatoire, *arrête momentanément la suppuration*, qui revient dès que la phlegmasie tend à disparaître. Un grand écoulement d'urine a quelquefois *guéri l'ascite*. Il en est de même de la diarrhée, et cela est si vrai, qu'on peut, ainsi que je l'ai fait plusieurs fois à l'aide d'une forte dose d'eau-de-vie allemande (60 gram. environ), guérir pour plusieurs mois et pour plusieurs années une anasarque très-considérable dépendante d'une maladie organique du cœur très-avancée. Un érysipèle fait souvent disparaître une bronchite, etc.

Chez les animaux, le fait de la révulsion est plus facile à démontrer, car on peut multiplier les expériences d'une façon qu'il serait impossible d'imiter chez l'homme. — Des sétons de 50 centimètres, appliqués à des chevaux, peuvent donner, d'après Henri Bouley (3), 48 grammes de pus en vingt-quatre heures. On en met, suivant les cas, cinq ou six à la fois pendant six jours, ce qui fait une spoliation de près de 2000 grammes de liquide en un assez court espace de temps. — De pareils moyens ne peuvent être sans énergie, et en réalité leur puissance curative est très-grande.

La révulsion a été, de la part des médecins modernes, l'objet de recherches sérieuses. Baglivi, Fouquet, Barthez, Goupil, Hufeland, Sabatier, Cazenave,

(1) Galien, *Œuvres*, trad. Daremberg. Paris, 1854-57.

(2) Oribase, *Œuvres*, trad. Bussemaker et Daremberg. Paris, 1851-52, t. I à V.

(3) Bouley, *Bulletin de l'Académie de médecine*. Paris, 1855-56, t. XXI, p. 146.